


Avis d'action différée

Annnonce : Publication de CSA C22.2 N° 60335-2-69:22/UL 60335-2-69, 1re édition - Appareils électrodomestiques et analogues — Sécurité — Partie 2-69 : Exigences particulières pour les aspirateurs fonctionnant en présence d'eau ou à sec, y compris les brosses motorisées, à usage commercial

	Numéro de la norme	Titre de la norme	Date d'entrée en vigueur	Numéros de classe	Titre de l'avis	Remplace/ complète
	CSA C22.2 N° 60335-2- 69:22/UL 60335- 2-69, 1re édition	Appareils électrodomestiques et analogues — Sécurité — Partie 2-69 : Exigences particulières pour les aspirateurs fonctionnant en présence d'eau ou à sec, y compris les brosses motorisées, à usage commercial	29 décembre 2026	1611 01, 1611 51, 1611 81	Appareils électriques et électroniques n° 17	S.O.

DÉTAILS

Norme :

CSA C22.2 N° 60335-2-69:22/UL 60335-2-69, 1re édition

Appareils électrodomestiques et analogues — Sécurité — Partie 2-69 : Exigences particulières pour les aspirateurs fonctionnant en présence d'eau ou à sec, y compris les brosses motorisées, à usage commercial

Programmes :

Aspirateurs commerciaux pour le Canada et les États-Unis

Qui est concerné :

Fabricants d'aspirateurs commerciaux

Date de publication de la norme :

25 mars 2022

L'édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis d'action différée peuvent être utilisées pour la certification CSA à partir de la date de publication du présent document.

Date d'entrée en vigueur de l'avis d'action différée :

29 décembre 2026

Les demandes de nouvelles certifications et de mises à jour de certifications existantes reçues à partir de la date d'entrée en vigueur indiquée doivent être évaluées en fonction de l'édition de la norme indiquée dans le présent avis d'action différée.

Voir ma liste :

<https://www.csagroup.org/fr/services-dessai-et-de-certification/liste-de-produits-certifies/>

Saisir le numéro de votre contrat-cadre et les numéros de classe associés à cet avis pour déterminer vos produits visés.

ÉTAPES SUIVANTES :

Produit déjà certifié :

Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'essai et/ou d'évaluation pour maintenir la certification des produits déjà certifiés par CSA. Les demandes de mises à jour reçues à partir de la date d'entrée en vigueur indiquée doivent être évaluées en fonction de l'édition de la norme indiquée dans le présent avis d'action différée.

Pour toute question ou demande de certification :

Contactez votre directeur du service à la clientèle CSA, Rodger Redd, à Rodger.Redd@csagroup.org.

RÉSUMÉ TECHNIQUE :**Aperçu des modifications :**

Cette norme harmonisée est basée sur la publication n° 60335-2-69 de la CEI, cinquième édition, Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-69 : Appareils électrodomestiques et analogues — Sécurité — Partie 2-69 : Exigences particulières pour les aspirateurs fonctionnant en présence d'eau ou à sec, y compris les brosses motorisées, à usage commercial, publiée en juin 2016. Les exigences supplémentaires portant sur les différences propres aux marchés canadien et américain, intégrées à cette norme, ont été réduites au strict minimum afin d'aider les fabricants à concevoir un seul produit pour une utilisation mondiale.

La présente norme est une norme de la partie 2 qui doit être utilisée conjointement avec CAN/CSA-C22.2 n° 60335-1:16/UL 60335-1, 6e édition.

Cette norme harmonisée est la troisième édition de CSA C22.2 n° 60335-2-69 et la première édition de UL 60335-2-69.

CSA C22.2 n° 60335-2-69:22 remplace l'édition antérieure publiée en 2001 et intitulée CAN/CSA-E60335-2-69:01, et elle a été annoncée dans l'avis de certification « Appareils électriques et électroniques n° 10 » du bulletin d'information de CSA.

CSA C22.2 n° 60335-2-69:22 a été approuvée en tant que norme nationale du Canada. La norme UL ANSI/UL 60335-2-69-2022 a été approuvée comme norme American National Standard par l'American National Standards Institute (ANSI).

Effet sur les approbations :

A – Aspirateurs commerciaux actuellement certifiés sous la classe 1611-51, 1611-01 ou 1611-81 conformément à CAN/CSA-E60335-2-69:01 ou à CSA C22.2 N° 243/UL 1017

À partir du 29 décembre 2026

Les aspirateurs commerciaux qui détenaient auparavant une certification en vertu de CAN/CSA-E60335-2-69:01 ou de CSA C22.2 N° 243/UL 1017 doivent respecter les exigences de CSA C22.2 N° 60335-2-69:22/UL 60335-2-69, 1re édition. Cependant, les aspirateurs commerciaux peuvent conserver leur certification CSA C22.2 N° 243/UL 1017 jusqu'au retrait de la norme (prévu le 29 décembre 2028) tant que leur fabrication n'est pas modifiée.

B - Dans le cas de nouvelles demandes de certification

À partir du 29 décembre 2026

Toutes les nouvelles soumissions d'aspirateurs commerciaux qui correspondent au champ d'application de CSA C22.2 N° 60335-2-69:22/UL 60335-2-69, 1re édition doivent faire l'objet d'une certification en vertu de cette norme

- Avant la date d'entrée en vigueur de CSA C22.2 N° 60335-2-69:22/UL 60335-2-69, 1re édition et sur demande écrite du fabricant, les nouvelles soumissions pour les aspirateurs commerciaux qui correspondent au champ d'application de CSA C22.2 N° 243/UL 1017 peuvent être certifiées conformément à cette norme existante.

Les détails des numéros de classe visés figurent dans le tableau 1.

Les détails des exigences révisées figurent dans le tableau 2.

TABLEAU 1 – NUMÉROS DE CLASSE VISÉS

Numéro de classe	norme
1611 01	APPAREILS DE NETTOYAGE
1611 51	APPAREILS DE NETTOYAGE – Appareils de nettoyage (sol) certifiés conformément aux normes CSA basées sur la CEI
1611 81	APPAREILS DE NETTOYAGE – Certifiés conformément aux normes américaines

TABLEAU 2 – PRINCIPALES RÉVISIONS

La liste suivante décrit les changements techniques entre CSA C22.2 N° 60335-2-69:22/UL 60335-2-69, 1^{re} édition et CAN/CSA-E60335-2-69:01. Les modifications éditoriales apportées à la norme sont exclues.

Clause(s)	Modifications
-	Nouvelle édition pour les exigences de la partie 1 : CAN/CSA-C22.2 N° 60335-1:16. <i>Remarque : Voir le bulletin d'information Appareils n° 48.</i>
Généralités	Un certain nombre d'exigences et d'essais sont fondés sur CSA C22.2 N° 243/UL 1017 (ceux-ci sont inclus dans la liste ci-dessous).
1	Le champ d'application a fait l'objet d'une révision éditoriale afin d'éviter tout malentendu; Les aspirateurs centraux, les aspirateurs dorsaux, les dépoussiéreurs et les aspirateurs équipés d'une fonction de soufflage ou de gonflage sont également ajoutés au champ d'application;
3.1.9, 3.1.9DV.1, 3.1.9DV.2, 3.101 - 3.117, 3.118DV- 3.120DV	les termes et définitions ont été révisés conformément aux exigences supplémentaires et révisées;
5.101	Ajout d'exigences en matière de solutions d'essai;
5.102DV, 6.1DV, 11.101DV, 22.52.101DV, 24.103DV, 25.8.101	Ajout de nouvelles exigences pour les machines équipées de prises de courant à usage général;
6.2DV	Les produits destinés à un usage extérieur sont tenus de disposer d'un indice de protection IPX4 au minimum;
7.1, 7.1DV 7.101DV-7.1.105DV, 7.14DV, 7.15DV, 7.18DV	Ajout de nouvelles exigences en matière de marquage;
7.6, 7.6DV	Ajout de nouveaux symboles;
7.12, 7.12DV, 7.12.105- 7.12.109	Ajout de nouvelles exigences pour les manuels d'instructions;
9DV	Clause 9 de la partie 1 s'applique
11.3, 11.8, figure 106 et tableau 101	Exigences ajoutées pour la mesure de la température des surfaces externes à l'aide d'une sonde thermique
11.5DV	Les essais de température sont effectués en cas de surtension et de sous-tension.
15.2	Ajout de détails concernant l'essai de débordement (essai de basculement) et l'agent de rinçage;
15.101, 19.7	Nouvelles exigences pour les têtes de nettoyage à moteur;
16.3 20.102-20.106 Figure 102-104	Ajout d'une nouvelle exigence concernant le tuyau porteur de courant actuel;
19.102-19.105	Ajout de nouvelles exigences pour les dépoussiéreurs et les aspirateurs centraux;
19.106DV, 22.2DV, 22.109DV	Nouvelles exigences en matière de protection contre les surcharges des moteurs;
19.107 DV	Nouvelle exigence pour les aspirateurs équipés de boîtiers en polymère (essai du rotor bloqué);
19.11DV 22.46DV	Ajout de nouvelles exigences pour les fonctions essentielles pour la sécurité;
20.101	Nouvelle exigence pour les pièces rotatives;

21.1DV	Nouvelle exigence en matière d'essais de résistance aux chocs à basse température pour l'utilisation à l'extérieur;
21.101DV	Nouvelles exigences en matière d'essais de résistance aux chutes;
21.107DV, 21.108DV	Nouvelle exigence en matière d'essais d'écrasement.
22.101, 22.6, 22.104	Ajoute d'une nouvelle exigence pour les appareils de nettoyage à succion d'eau;
22.105, 22.106, 24.2	Nouvelle exigence pour les aspirateurs dorsaux;
22.107, 24.1.3, 24.1.3ADV, 24.1.3BDV, 24.102	Ajout de nouvelles exigences pour les interrupteurs de verrouillage et les essais de surcharge des interrupteurs;
22.110DV.2	Nouvelle exigences pour les produits destinés à un usage extérieur;
24.1.4ADV, 24.104DV	Nouvelles exigences en matière d'essais d'endurance des soupapes mécaniques;
25.1.101DV	Nouvelles exigences pour les accessoires équipés de fiches polarisées;
25.1.103DV	Ajout de nouvelles exigences en matière de longueurs minimales des cordons d'alimentation;
25.7DV	Ajout de nouvelles exigences en matière de cordons d'alimentation;
30.2.2DV	Ajout de nouvelles exigences pour les pièces en polymère;
Annexe B et annexe S	Les produits alimentés par des piles rechargeables, que ce soit l'unique source d'alimentation, une option, ou une combinaison avec d'autres sources, doivent respecter les exigences de UL 2595/CSA 22.2 n° 0.23.
Annexe AADV	Une nouvelle annexe a été ajoutée pour les aspirateurs et les dépoussiéreurs destinés à recueillir des poussières dangereuses et combustibles;
Annexe DD	Une nouvelle annexe a été ajoutée pour les aspirateurs destinés à un usage dans des zones qui nécessitent une talonnière antistatique;